

Montréal, le 26 septembre 2013

Par courriel et dépôt électronique (SDÉ)

Me Éric Fraser
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Geneviève Paquet
400, boul. Curé-Labelle, suite 204
Laval (Québec) H7V 2S7

Me Pascale Boucher Meunier
Franklin Gertler
Édifice Aldred
507 Place d'Armes, Suite 1701
Montréal (Québec) H2Y 2W8

Me Annie Gariépy
8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Me Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke ouest
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

Me Hélène Sicard
1255, carré Phillips, bureau 808
Avocate Montréal (Québec) H3B 3G1

Me Claude Tardif
Rivest Schmidt
7712, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2R 2N8

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2014-2015 - Planification de l'audience relative aux mesures visant les exploitations agricoles
Dossier de la Régie : R-3854-2013**

Chères consœurs, chers confrères,

Nous vous transmettons, avec la présente, le Décret 1002-2013 *Concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie afin soutenir et de favoriser le développement de l'industrie de la production en serre.*

Ce décret a été pris le 25 septembre 2013 par le gouvernement et nous en avons été informés cet après-midi. Il sera déposé dans le SDÉ et discuté dans le cadre de l'audience qui débutera demain, le **27 septembre 2013**.

Nous vous prions d'agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as

p.j.